

Concours d'imitation de brame du cerf à Saint-Hubert (Belgique), capitale européenne de la chasse et de la nature

Le 5 septembre 2015

Généralités

Le brame

Pour le 'Cervus élapus', la saison des amours se déroule de la mi-septembre à la mi-octobre environ. C'est à cette période qu'il fait entendre ce cri rauque qui résonne dans la forêt et qui est appelé 'brame' ou 'raire'. Cerfs et biches se rassemblent sur des aires de brame. Les mâles se livrent à de rudes compétitions pour devenir 'dominant' et pour pouvoir s'accoupler avec les femelles de la harde.

On peut y entendre différents raires, comme ceux de présence, de longueur, de défi, de poursuite, de triomphe.

L'imitation du brame

L'imitation de ces raires est un art ancestral. Elle se fait à l'aide d'un appeau particulier ou uniquement à l'aide des cordes vocales. Ces imitations permettent aux chasseurs et aux passionnés de nature de tenter de communiquer avec les cerfs, de les attirer, de les approcher, de les observer, de les admirer, d'évaluer leur âge et leur état de santé en vue de leur sélection, d'une meilleure gestion de cette faune sauvage.

Le concours d'imitation

Le Royal Syndicat d'Initiative de Saint-Hubert organise, lors du premier week-end du mois de septembre 2015, le premier concours belge d'imitation de brame du cerf élaphe, sous le parrainage du Parc Animalier de Sainte-Croix (France).

Il s'agit de permettre à plusieurs concurrents de s'affronter en réalisant trois imitations de raires différents et imposés. Un jury composé de trois personnes qualifiées et isolées les unes des autres, note chacun des raires des participants avec des cotes allant de un à six (la meilleure note). Il cote les raires sans voir les brameurs.

Les raires retenus pour le concours sont communiqués à l'avance aux candidats.

Le concours se déroule en salle et devant un public.

Les participants au concours peuvent s'inscrire jusqu'en en s'adressant au RSI de Saint-Hubert.

L'inscription est gratuite.

Des prix sont attribués.

Règlement

Introduction

Ce concours se fonde sur une longue tradition de chasse et de gestion de la faune sauvage. Il

participe à l'échange des connaissances dans le domaine des mœurs des grands ongulés mais aussi à l'entretien de liens d'amitié entre les passionnés de la nature.

Il est organisé par le Royal Syndicat d'Initiative de Saint-Hubert, rue Saint-Gilles, 12 à 6870 Saint-Hubert, téléphone : 061/61.30.10 ; rsi@saint-hubert-tourisme.be)

Il est soutenu par le Parc Animalier de Sainte Croix, organisant le championnat français d'imitation de brame ainsi que par une association de chasse belge.

Le présent règlement est remis à chaque participant et ceux-ci sont donc sensés en connaître la teneur.

La participation au concours est gratuite. Il n'y a pas de limite d'âge.

Objet

Le concours consiste en l'imitation de trois raires du cerf. Ces trois raires sont communiqués aux participants, préalablement au concours. La durée de chaque imitation est libre ; elle doit être suffisante pour permettre une bonne appréciation mais doit être limitée afin de permettre tant une bonne organisation du concours qu'une réunion agréable pour le public.

Le recours à des instruments (appeaux) est libre.

Déroulement

Les participants sont tous présents en même temps sur l'espace de présentation. Les candidats sont habillés en tenue de circonstance et sont porteurs d'un chapeau. Ils sont également porteurs d'un numéro qui permet clairement de les identifier.

Un présentateur organise les prestations et les votes.

Avant leur prestation, les candidats saluent le public. Le public est invité à ne pas réagir aux prestations afin d'éviter d'influencer le jury.

Chaque candidat, les uns à la suite des autres, présente un raire imposé et est ensuite directement coté.

Lorsque tous ont présenté un brame imposé et ont été coté, l'imitation de la deuxième discipline est réalisée et cotée, puis vient le tour de la troisième.

Chaque discipline est annoncée clairement afin qu'il n'y ait pas de confusion possible. Le jury doit être bien informé de la discipline interprétée.

Les conditions du concours garantissent que seul gagnera le brameur qui saura reproduire le mieux les détails des brames du cerf d'un point de vue technique.

En cas d'égalité pour la première place, une nouvelle imitation, laissée au choix des concurrents qui devront d'abord le communiquer au commissaire, sera interprétée afin de les départager.

Le vainqueur est récompensé par un prix.

Le jury

Le jury est composé de trois personnes. Elles sont choisies pour leur compétence en cette matière, tout en étant dans des domaines différents, comme, par exemple, un éleveur de gibier, un agent du DNF, un garde particulier.

Le jury est disposé à proximité immédiate des brameurs, sans néanmoins pouvoir les voir. Les jurés ne jugent dès lors que sur base de l'audition des prestations. Ils se rendent dans leur cabine avant l'arrivée des concurrents. Lorsqu'ils sont installés, les membres du jury ne se voient pas entre eux.

Ils n'ont aucun contact avec les participants et le public.

Tout usage avec un appareil électronique est interdit.

Ils savent exactement la discipline de brame qu'ils doivent coter.

Après chaque interprétation, le présentateur les invite, l'un après l'autre, à donner une cote de un à

six (cette dernière étant la plus élevée).

Les résultats sont enregistrés par le secrétaire attitré du concours. Un contrôleur est nommé pour surveiller la bonne fin de cette opération.